



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 mai 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/05/2008

D - 20080207

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 19 mai Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC (*présent jusqu'à 17h10*), Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Nicolas BRUGERE, Mme Sarah BROMBERG,

***Mobilier urbain publicitaire et vélos en libre service.
Délibération du 26 novembre 2007. Recours de l'association
des riverains et des résidents de Bordeaux. Autorisation de
défendre.***

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par votre délibération n° D-20070574 en date du 26 novembre 2007, vous avez adopté la tarification applicable aux utilisateurs des vélos en libre service dans le cadre du projet d'adossement de cette prestation au marché à venir relatif au mobilier urbain publicitaire.

L'Association des Riverains et Résidents de Bordeaux, représentée par son président M. Pusatéri, conteste aujourd'hui la légalité de cette délibération devant le Tribunal Administratif de Bordeaux et entend obtenir son annulation.

Pour cela, elle soutient que la Ville ne respecterait pas les règles du Code des marchés publics, en prévoyant le lancement d'un appel d'offres avec variante.

Or, si dans son exposé le rapport contesté évoque la possibilité de lancer deux appels d'offres différents pour retenir le meilleur prestataire pour la Ville, il ne s'agit que d'une proposition non concrétisée dans le dispositif.

En effet, l'objet de la délibération n'est pas d'autoriser le Maire à lancer un appel d'offres avec variante, ainsi que le qualifie la requérante, mais bien l'adoption de la grille tarifaire applicable au projet d'installation de vélos en libre service.

Ce recours apparaît donc mal fondé à votre administration.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le Maire à défendre à cette action devant le Tribunal Administratif et devant toutes juridictions compétentes et, en cas de besoin, à agir jusqu'à parfait règlement du litige.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 mai 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Hugues MARTIN
Adjoint au Maire**

